

Auteur : *Dalil Boubakeur*
Titre : **Charte du culte musulman en France**
Maison d'Edition : Rocher
Nombre de pages : 155 env.

1- VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 34 JE CITE :

Selon la shari'a, un pays non musulman n'est plus considéré comme Dar el Harb (terre de Djihad ou de guerre) mais de façon moderne comme Dar al Ahd (terre de contrat ou d'alliance); la Charte est une expression de ce contrat.

REPONSE :

Vous dites que « *selon la charia un pays non musulman n'est plus considéré comme Dar el Harb (terre de Djihad ou de guerre) mais de façon moderne comme Dar al Ahd (terre de contrat ou d'alliance)* »; quelle est donc cette nouvelle Charia que vous nous avez encore concoctée ! Quel est le pervers qui en est arrivé à la conclusion qui veut que, selon une expression moderne, un pays non musulman n'est plus considéré comme dar el harb (terre de jihad) mais dar al ahd (terre de contrat) ! Y aurait-il eu un nouveau prophète en l'occurrence vous, qui aurait abrogé certains versets¹ !

Auriez vous donc reçu une révélation par laquelle on vous a permis d'abroger un certain nombre de versets et dits prophétiques !

Car le lecteur doit savoir que le prophète et ses dignes successeurs ont toujours appliqué l'enseignement qui veut que, tout espace non régi par les lois divines est considéré comme un espace non pas de pacte, moins encore de paix, mais de guerre, d'où l'invasion de la France par les musulmans, invasions que certains détracteurs et hypocrites « musulmans » ont qualifié de banditisme². Or, quand David Boubekour nous dit que « *Selon la charia un pays non musulman n'est plus considéré comme Dar el Harb (terre de Djihad ou de guerre) mais de façon moderne comme Dar al Ahd (terre de contrat ou d'alliance)* » à l'évidence, il ment et il ment mal ! Car comment peut-on être un instant crédible, lorsque l'on conteste avec pour argument de simples mots, des faits historiques parfaitement établis et unanimement reconnus ! Faits historiques que nul historien n'a jamais remis en question. C'est un peu comme si on essayait de faire croire qu'Hitler n'avait rien contre les juifs ! Etre recteur même d'un grand musée comme votre « mosquée », ne vous donne, je ne sais quel pouvoir, de réviser l'histoire et cela uniquement dans votre intérêt qui est, on ne le sait que trop bien, d'anesthésier les musulmans ce afin de conserver votre maudite place. Et puisque vous fréquentez certaines loges francs maçonnes³, j'espérais quand même un peu plus de subtilité dans vos piètres mensonges ! Mais il faut croire que les serviteurs dévoués de Satan, ne vous ont point enseigné l'art du mensonge qu'ils connaissent pourtant si bien puisqu'ils honorent non pas Dieu, mais Satan le maudit !

Vous mentez comme mentent tous les représentants de l'Islam de France ! Lesquels ont pour mission tout comme vous, d'anesthésier la communauté musulmane. David Boubekour va cependant un peu plus loin, puisqu'il se permet de nous pondre une nouvelle Charia ! Après l'islam made in France, voilà la Charia made in France... logique !

¹ Même si il les termes

²

³

Lorsque l'on entend les discours des représentants de l'islam de France et de leurs valets, on ne peut penser qu'une chose « *Ils ne craignent pas Dieu !* »

Il est bien évident, que nous sommes en présence d'un mensonge grossier qui n'a d'autres buts pour ne rien changer à la règle d'or de « l'islam » de France, que de dénaturer les enseignements islamiques. Quand je dis dénaturer les enseignements islamiques, il est bien évidemment question non pas de sujets tels que les ablutions ou le pèlerinage, ou même de la prière, mais de sujets tels que par exemple, l'intégration, l'obligation d'appliquer les lois divines, la polygamie, le jihad, etc. etc. en quelque sorte tous les sujets qui fâchent vos maîtres.

Nous ne sommes autorisés à dire la vérité uniquement sur les sujets apolitiques.

Je crois que le cas de l'imam de Vénissieux, Bouziane, en est un des symboles les plus frappants. Ce dernier n'avait fait que relater ce qu'il y a écrit clairement dans le Coran, il sera expulsé vers l'Algérie après avoir frôlé la prison ! Comment peut-on donc parler d'islam en France ! Ce qui laisse à penser que nous autres musulmans avons le droit de lire le Coran, mais il ne faut surtout pas dire ce qu'il y est écrit sous peine d'être expulsé ! Cela est l'une des raisons qui explique pourquoi les imams de France évoquent lors du prêche du vendredi toute sorte de sujets sauf bien sûr les sujets qui fâchent, les sujets tels que la Palestine, Ben Laden, le Jihad, la Charia, l'Irak etc. etc. Ces imams prêchent non pas au nom du Coran et de la Sunna, mais au nom de Sarkosy, c'est ça l'islam de France !

Pour finir je vous propose de lire ces quelques extraits tirés du livre de l'historien Tabari :

➤ **Prise De Hira**

«Khalid dit : «Ô Iyas, choisis l'une de ces parties : accepte notre religion, ou paye un tribut, ou prépare-toi à la guerre».

➤ **Prise d'Oballa**

«Khalid adressa à Hormouz une lettre ainsi conçue : «j'arrive, moi le général du vicair de Dieu. Embrasse l'Islam ou paye le tribut ou prépare-toi à la guerre».

➤ **Combat de Madsar**

«L'armée Perse se mit à fuir, poursuivie par les Musulmans jusqu'à la nuit. Le lendemain, on constata que trente mille perses avaient péri».

➤ **Bataille de Waladja**

«Khalid donna l'ordre d'attaquer et le combat s'engagea. Les perses se mirent à fuir, poursuivis par les Musulmans qui en firent un massacre».

➤ **Bataille de Lîs**

Khalid dit : «je ferai tuer tant d'ennemis que leur sang coulerait dans le fleuve, parce qu'ils avaient montré du mépris pour les Musulmans».

➤ **Soumissions de Hira**

«Khalid leur accorda la paix à condition qu'ils payent le tribut».

➤ **Prise d'Anbar**

«Maintenant, croyez en Dieu et en Son Prophète ou consentez à payer le tribut ou préparez-vous à la guerre».

➤ **Bataille d'Ain at Tamr**

«Khalid les réduisit tous en esclavage, s'empara de tous les biens et fit trancher la tête à tous ceux qu'il avait fait prisonniers».

➤ **Prise de Doumat al Djandal**

«Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes, réduisit en captivité les femmes et les enfants».

➤ **Batailles de Hacid de Khanafis et de Moudhayya'h**

«Le lendemain, Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes qu'elle renfermait, réduisit en captivité les femmes et les enfants».

➤ **Batailles de Thini, de Zomaïl et de Rodhab**

«Fuite de l'ennemi»

➤ **Bataille de Firadh**

«Les Musulmans firent un grand carnage et ceux qui ne furent pas tués, périrent par les flots».

➤ **Invasion de la Syrie**

«Les Musulmans les taillèrent en pièces et continuèrent le massacre depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : cent vingt mille ennemis trouvèrent la mort».

➤ **Campagne de Mouthanna contre les Perses**

«Les Musulmans en tuèrent un grand nombre».

➤ **Prise de Damas**

«Le massacre dura toute la nuit jusqu'à l'apparition du jour».

➤ **Prise de Fi'hl de Baisan et de Tabariyya**

«Les Musulmans les poursuivirent et les taillèrent en pièces ; au matin, il ne restait pas un seul combattant de ces quatre vingt mille».

➤ **Bataille de Namariq**

«Un combat meurtrier eut lieu et Dieu donna la victoire aux Musulmans».

➤ **Bataille de Kaskar**

«Les perses prirent la fuite»

➤ **Bataille du Pont**

«Défaite des Musulmans».

➤ **Bataille de Bowaib**

«Victoire des Musulmans».

➤ **Expédition de Baghdad**

«Victoire Musulmane».

➤ **Prise d'Emesse**

«Les Romains capitulèrent et payèrent le tribut».

➤ **Prise de Kinnesrin**

«Khalid refuse de leur accorder les conditions prévues par la loi islamique, il leur dit : «si vous aviez demandé la paix avant de combattre, je vous l'aurais accordée. Il fit tuer la garnison et s'empara du butin».

➤ **Prise de Césarée**

«Quatre vingt mille Romains furent tués, la victoire aux Musulmans».

➤ **Prise de Jérusalem**

«Capitulation. Prise de Madain

➤ **Bataille de Qadisiya⁴**

«On appelle aussi cette nuit la nuit du grondement à cause du bruit produit par le choc des combattants qui luttèrent corps à corps et à cause des cris qu'ils poussèrent».

Malheureusement, de la nuit du grondement, on est passé à la nuit du ronflement... !

No'mân compagnon du Prophète prit la parole : «nous étions des hommes vivant dans l'erreur. Alors Dieu eut pitié de nous et nous envoya un Prophète qui était de notre race, de la partie la plus noble de notre pays et ce Prophète nous a conduits des ténèbres du paganisme vers la lumière de la vraie religion. Maintenant il est mort ; mais en mourant il nous a recommandé de faire la guerre à tous ceux qui, sur toute la terre, ne sont pas de notre religion : ils doivent l'adopter, ou consentir à payer tribut, ou nous résister par les armes. Nous venons donc à toi pour te faire cette déclaration. Si tu crois

4 Tabari « les quatre premiers califes » page 86 éditions Sindbad.

en notre religion, nous te laisserons ton royaume. Si tu ne veux pas croire, paye tribut : mais si tu ne veux ni l'un ni l'autre, prépare-toi à la guerre⁵».

Pour plus d'informations, j'invite le lecteur à lire les différents livres d'histoire plus particulièrement « *Les quatre Califes* » de Tabari.

⁵ Tabari « les quatre premiers califes » éditions Sindbad page 143.

2- VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 35 JE CITE :

... il n'y a strictement aucune incompatibilité entre les textes, la tradition musulmane et la législation française.

REPONSE :

Ah bon ! Ainsi on peut se référer au code pénal français comme on se référerait au Coran, et vice versa ! Décidément, vous n'avez pas peur du ridicule ou alors pensez vous que les gens sont tellement ignorants qu'ils ne se rendront pas compte que vous dites des sottises monumentales ! D'ailleurs, tout comme le fait votre semblable Tarik Ramadan et bien d'autres ! Il faut constater que mentir ne vous suffit pas, il faut aussi que vous méprisiez la communauté !

Il est bien évident que les lois musulmanes n'ont pour ainsi dire, aucun rapport avec les lois françaises, si ce n'est que toutes deux punissent le vol, le meurtre, le viol etc. etc. mais de là à dire « *qu'il n'y a strictement aucune incompatibilité entre les textes, la tradition musulmane et la législation française* » me fait sourire !

Il est à rappeler que le Coran ne reconnaît pas le code pénal français⁶, il n'est donc pas question de les comparer et moins encore de les assimiler. Comment peut-on assimiler au Coran, un livre qui ne condamne pas l'adultère, l'homosexualité, l'inceste, qui autorise l'alcool, les clubs échangistes, les films pornographiques, le libertinage et autres !

A présent lisons ces quelques versets pour nous rendre compte à quel point le Coran livre divin, est aux antipodes du code pénal français.

"Vous en trouverez d'autres qui cherchent à avoir votre confiance et en même temps la confiance de leur propre tribu. Toutes les fois qu'on les pousse vers l'Association, ils y retombent en masse. S'ils ne restent pas neutres à votre égard, ne vous offrent pas la paix et ne retiennent pas leurs mains, alors saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-ci, nous vous avons donné une autorité manifeste" (37).

"Une fois engagées dans le mariage, elles commettent l'adultère, elles reçoivent la moitié du châtiment qui revient aux femmes libres mariées " (38).

"Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis" (39).

"Et nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, oeil pour oeil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'ALLAH a fait descendre, ceux-là sont des injustes" (40).

"O les croyants ! On vous a prescrit le talion au sujet des tués: homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné

6

(37) Sourate 4 Verset 91

(38) Sourate 4 Verset 25

(39) Sourate 5 Verset 38

(40) Sourate 5 Verset 45

en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur" (41).

"C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie" (42).

"Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez" (43).

"La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'ALLAH, si vous croyez en ALLAH et au jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition" (44).

"Et on ne lui infligera pas le châtement de la lapidation si elle atteste quatre fois par ALLAH que son mari est certainement du nombre des menteurs" (45).

"Le butin provenant des biens des habitants des cités, qu'ALLAH a accordé sans combat à son Messager, appartient à ALLAH, au Messager, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs en détresse, afin que ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous" (46).

Je ne pense pas que ces versets qui ne sont que ceux d'une longue liste, soient identiques aux articles du code pénal !

En plus d'être un gros, gros menteur, vous êtes aussi et surtout un pitre comme il en existe peu de nos jours ! Mais puisque Zarko vous a dit dansez, alors dansez !!!

(41) Sourate 2 Verset 178

(42) Sourate 2 Verset 179

(43) Sourate 9 Verset 5

(44) Sourate 24 Verset 2

(45) Sourate 24 Verset 8

(46) Sourate 59 Verset 7

3- VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 47 JE CITE :

Lieux de prière et de recueillement, les mosquées doivent être tenues à l'écart des activités partisans et des polémiques politiques pour préserver leur respectabilité et leur caractère sacré inviolable.

REPONSE :

Tout le monde sait ou se doute, que votre volonté de tenir vos mosquées loin de la politique, n'est pas comme vous voulez le faire croire, dans le but de préserver leur caractère inviolable ! Mais plutôt parce qu'un article du code pénal vous l'ordonne. Cet article dit je cite :

« Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte" Article 26 de la loi du 21 juillet 1881 »

Le fait d'interdire ce que l'on appelle la politique dans la mosquée, est une innovation extrêmement blâmable, puisque tout le monde sait que le prophète et ces dignes successeurs, traitaient des questions politiques et plus particulièrement des questions sociales et militaires, au sein même de la mosquée, alors votre baratin à d'autres car nous ne sommes pas tous des demeurés ou des insouciantes !

On constatera avec peine et révolte, qu'ici en France, on n'hésite pas à innover et à dénaturer la parole de Dieu comme l'ont fait jadis les juifs, uniquement pour plaire et donc céder aux revendications de certains hommes politiques de ce même pays. Mais puisque personne ne dit rien, alors pourquoi s'en priver ! Bien que tous les musulmans savent qu'ils ont pour mission d'interdire le mal et d'ordonner le bien sans quoi ils pourraient bien le payer très cher !

D'ailleurs, tout le monde se souvient que tous vos imâms avaient lors des prêches du vendredi, appelé à la libération des moines trappistes prétendument kidnappés par le G.I.A. Vous aviez donné l'ordre après l'avoir vous-même reçu de l'Elysée, que tous les imams de France appellent à la libération des moines lors du prêche du vendredi. Lorsque cela va dans le sens des mécréants, là la politique n'est plus interdite dans la mosquée ! Mais lorsque des femmes, des enfants et des bébés musulmans se font tuer on n'entend pas un mot lors de ce même prêche sous prétexte que cela est de la politique ! On a très bien compris que vous et vos imâms et autres officiels, n'êtes que les valets de la France ! Très récemment, on a entendu l'imam de l'U.O.I.F. lors d'un prêche, dire je cite « *j'espère que nos frères journalistes seront bientôt libérés* » en faisant allusion à Christian Chenot et Georges Malbruno ex-otages en Irak. Mais jusqu'où irez vous dans votre lâcheté et votre trahison !

Les « mosquées » en France, sont à l'identique des églises, tout comme les imams et autres officiels, sont à l'image des prêtres et des curés, ils ne servent à rien, à rien sinon à formaliser l'islam exactement comme les chrétiens l'ont fait avec le christianisme. Ce que d'ailleurs le prophète avait prédit lorsqu'il dit je cite « *vous suivrez les communautés qui*

vous ont précédées pas à pas, au point que si l'un d'entre eux entrait dans un trou de lézard, vous le suivriez⁷»

⁷ le signe de la fin des temps page 30 édition alif

4- VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 75 JE CITE :

Le Prophète Muhammad prêcha lui-même l'exemple. La tradition rapporte en effet qu'entrant victorieux à la Mecque, il pardonna à tous ses adversaires et particulièrement au plus farouche d'entre eux, Abou Sofyan.

REPONSE :

Ah bon ! Ce n'est Pourtant pas ce qui est mentionné dans les sources les plus sûres, telles que celles de *Boukhari* et de *Mouslim*, entre autres !

Comment peut-on ainsi nier l'évidence sans craindre le ridicule !

Anas ben Malek a rapporté :

"L'année de la conquête, le Prophète entra à la Mecque coiffé d'un casque. Quand il l'enleva, un homme surgit et lui dit : "Ibn Khatal s'est accroché à la housse de la Ka'ba. Le Prophète dit alors à ses compagnons : "Tuez-le" (47).

"Ainsi que deux chanteuses qui furent impitoyablement mises à mort, leur tort était d'avoir, lorsqu'il était à la Mecque, criblé le Prophète de leurs épigrammes malignes..." (48).

"Il fit proclamer que tous ceux qui entreraient dans la maison d'Abou Sofyan où dans le temple seraient épargnés, de même que ceux qui se tiendraient enfermés dans leurs propres maisons. Il avait aussi donné l'ordre à Zobeir et à Khalid de ne tuer personne à moins qu'ils ne fussent attaqués, il exceptait seulement six hommes et quatre femmes qu'ils devaient massacrer, n'importe où, où ils les trouveraient, quand bien même ils seraient réfugiés dans le temple ou attachés au seuil de la Ka'ba".

Abdallah ibn Abou Sar'h, frère de lait d'Othman fils d'Affan, était l'un des hommes désignés. Il avait été secrétaire du Prophète à Médine et avait écrit les révélations ; puis il était retourné à la Mecque et avait renié la foi musulmane.

Le second que le Prophète avait condamné à mort était Abdallah, fils de Khatal, de la famille des Taïm ibn Ghalib. C'était un poète, qui était venu à Médine et avait embrassé l'Islam.

Le Prophète lui avait donné la fonction de receveur des dîmes et l'avait envoyé à ce titre dans une tribu arabe. Là, il avait tué un Musulman, apostasié et était retourné à La Mecque, où il faisait des satires contre le Prophète.

Il avait deux esclaves musiciennes qui chantaient des satires au son d'instruments à cordes et au son du luth, à la mode d'Abyssinie, devant les Mecquois qui s'en amusaient.

Le troisième était Howaïrith, fils de Noqaïds, fils de Wahb, descendant de Qoçayy, qui avait outragé le Prophète après la mort d'Abou Talib, en lui lançant des pierres et en lui jetant de la boue sur la tête.

Le quatrième était Miqyas, fils de Cobâba. Le frère de Miqyas, Hischâm étant Musulman, avait pris part à l'expédition contre les Beni Moçtaliq et un Ançar l'avait tué par erreur, le prenant pour un infidèle. Miqyas était venu de la Mecque, avait embrassé l'Islam et avait réclamé du Prophète le meurtrier de son frère pour le mettre à mort. Le Prophète lui a répondu qu'il n'y avait pas lieu d'exercer la loi du talion, puisque son frère avait été tué par erreur, mais qu'on devait payer l'amende et que cette amende avait été payée par tous les Musulmans. Après

(47) Boukhari et Mouslim

(48) Edmont Rabbath "*Mahomet Prophète et fondateur d'Etat*"

avoir reçu du Prophète le prix du sang, Miqyas avait tué le meurtrier de son frère, apostasié et était revenu à la Mecque.

Le cinquième était Ikrima, fils d'Abou Djahl, qui avait pris part à toutes les actions de son père.

Le sixième était Cafwan, fils d'Omayya, qui de concert avec Abou Sofyan, avait rassemblé les troupes alliées pour la guerre du Fossé.

Les quatre femmes dont le Prophète avait ordonné la mort étaient : Hind, épouse d'Abou Sofyan et mère de Mo'awiya, qui à la bataille d'Ohod avait arraché du corps de Hamza le foie et l'avait déchiré de ses dents ; Sara, affranchie des Beni Abdou'l Mottalib, qui avait caché dans ses cheveux la lettre de Hateb, fils d'Abou Balta'a pour prévenir les Mecquois de l'arrivée du Prophète ; enfin les deux esclaves d'Abdallah, fils de Khatal qui chantaient devant les hommes des satires contre le Prophète et dont l'une s'appelait Qariba et l'autre Fartana. Sauf ces six hommes et ces quatre femmes, le Prophète avait défendu de tuer quiconque" (49).

Mais selon vous David, *Le Prophète Muhammad prêcha lui-même l'exemple. La tradition rapporte en effet qu'entrant victorieux à la Mecque, il pardonna à tous ses adversaires !!!*

(49) Tabari "Mohamed sceau des Prophètes" (Sindbad)

5- VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 76 JE CITE :

La religion du Coran se propagea derrière les armées victorieuses. Mais l'on ne vit d'autres violences que celles inséparables de la guerre ; jamais une population refusant d'embrasser l'Islam ne fut passée par les armes.

REPONSE :

Là encore nous sommes en présence de propos complètement débiles et mensongers ! Lesquels ne sont une fois de plus exprimés que dans le souci d'égarer la communauté et l'éloigner autant que possible, loin de toute revendication politique. Pour preuve lisez ces quelques extraits tirés du livre de l'historien Tabari.

Prise de Hira

Khalid a dit : **"O Iyas, choisis l'une de ces parties : accepte notre religion, ou paye un tribut, ou prépare-toi à la guerre".**

Prise d'Oballa

Khalid adressa à Hormouz une lettre ainsi conçue : **"J'arrive, moi le général du vicaire de Dieu. Embrasse l'Islam ou paye le tribut ou prépare-toi à la guerre".**

Combat de Madsar

L'armée Perse se mit à fuir, poursuivie par les Musulmans jusqu'à la nuit. Le lendemain, on constata que trente mille perses avaient péri.

Bataille de Waladja

Khalid donna l'ordre d'attaquer et le combat s'engagea. Les perses se mirent à fuir, poursuivis par les Musulmans qui en firent un massacre.

Bataille de Lîs

Khalid dit : **"Je ferai tuer tant d'ennemis que leur sang coulerait dans le fleuve, parce qu'ils avaient montré du mépris pour les Musulmans".**

Soumissions de Hira

Khalid leur accorda la paix à condition qu'ils payent le tribut.

Prise d'Anbar

"Maintenant, croyez en Dieu et en son Prophète ou consentez à payer le tribut ou préparez-vous à la guerre".

Bataille d'Ain at Tamr

Khalid les réduisit tous en esclavage, s'empara de tous les biens et fit trancher la tête à tous ceux qu'il avait fait prisonniers.

Prise de Doumat al Djandal

Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes, réduisit en captivité les femmes et les enfants.

Bataille de Hacid de Khanafis et de Moudhayya'h

Le lendemain, Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes qu'elle renfermait, réduisit en captivité les femmes et les enfants.

Bataille de Thini, de Zomaïl et de Rodhab

Fuite de l'ennemi

Bataille de Firadh

Les Musulmans firent un grand carnage et ceux qui ne furent pas tués, périrent par les flots.

Invasion de la Syrie

Les Musulmans les taillèrent en pièces et continuèrent le massacre depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : cent vingt mille ennemis trouvèrent la mort.

Campagne de Mouthanna contre les Perses

Les Musulmans en tuèrent un grand nombre.

Prise de Damas

Le massacre dura toute la nuit jusqu'à l'apparition du jour.

Prise de Fi'hl de Baisan et de Tabariyya

Les Musulmans les poursuivirent et les taillèrent en pièces ; au matin, il ne restait pas un seul combattant de ces quatre vingt mille.

Bataille de Namariq

Un combat meurtrier eut lieu et Dieu donna la victoire aux Musulmans.

Bataille de Kashar

Les perses prirent la fuite.

Bataille du Pont

Défaite des Musulmans.

Expédition de Baghdad

Victoire Musulmane.

Prise d'Emesse

Les Romains capitulèrent et payèrent le tribut.

Prise de Kinnesrin

Khalid refuse de leur accorder les conditions prévues par la loi islamique, il leur dit : "**Si vous aviez demandé la paix avant de combattre, je vous l'aurais accordée. Il fit tuer la garnison et s'empara du butin**".

Prise de Césarée

Quatre vingt mille Romains furent tués, la victoire aux Musulmans.

Prise de Jérusalem

Capitulation.

Ces batailles ne sortent pas d'un film de Siplberg, mais sont bel et bien les récits authentiques d'une histoire qui semble vous embarrasser ainsi que vos confrères de L'U.O.I.F. et autres larbins !

6- VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 101 JE CITE :

Le Makruh, ce qui est blâmable, réunit : la consommation de tabac,....

REPONSE :

Etant donné que vous êtes un menteur incorrigible, je doute alors fort que vous puissiez vous exprimer sur ce qui est licite et ce qui ne l'est pas ! Cependant à titre de correction j'aimerais non pas vous dire, car je sais que vous vous contrefichez complètement de ce qui est interdit ou pas en islam, mais dire à mes frères et sœurs, que la cigarette est non pas reprouvée mais interdite puisque chacun sait que le tabac tue. Dans la mesure où le tabac peut vous donner le cancer et prendre votre vie, je ne vois donc pas comment on peut le classer dans la rubrique reprouvé ! Le tabac est formellement interdit.

7- VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE AUX PAGES 103 & 104 JE CITE :

Les musulmans ont servi la France, ont "versé leur sang" pour elle,...

REPONSE :

Malheureusement...Quelle folie leur a pris de se battre pour la France ! Depuis quand des musulmans versent leur sang pour des mécréants ! A-t-on déjà vu des français, anglais, américains, allemands, hollandais et autres, se battre pour libérer la Palestine occupée ! Les a-t-on déjà vu se battre pour libérer l'Algérie, le Maroc la Tunisie jadis occupés ! Non ! Alors pourquoi nos ancêtres se sont-ils battus ? Parce que comme toujours on est stupides ! Par contre lorsqu'il s'agit d'aller se battre pour libérer la Palestine où sont ces mêmes musulmans !

Je prie Dieu que cela ne puisse plus se reproduire.

8-VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 105 JE CITE :

L'Islam sépare le culte et la politique.

REPONSE :

Si il y a une chose qu'il faille séparer c'est bien vous et la communauté !

L'Islam unit étroitement le sacré et le profane, le temporel et le spirituel.

Bien au contraire, la religion musulmane unit étroitement la politique donc le pouvoir, le bâton, et le spirituel. Mais nous savons que votre ambition est de soustraire toute puissance à l'Islam et de le rendre tel un lion de cent ans.

Votre dernier souci est bien l'intérêt de l'islam, que vous avez bafoué et piétiné depuis bien longtemps, alors arrêtez votre baratin !

Les lois pénales, civiles, commerciales, morales, mentionnées dans le Coran et la Sunna, n'ont pas été révélées en vain ! Etre musulman tout en souhaitant mettre ces même lois de côté, fait de nous des hérétiques ! Ces lois, le prophète fut le premier à les avoir appliquées, puis ses dignes successeurs, et vous souhaitez aujourd'hui vous David Boubekeur que l'on méprise ces mêmes lois au profit de celles des hommes de surcroît païens !

Votre laïcité vous pouvez vous la mettre là où je pense ! Et si il reste de la place mettez- y aussi votre C.F.C.M. !